

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL DE FORMATION DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES
SCRUTIN DU 6 MARS 2013
COLLEGE BIATSS**

-ooOoo-

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts des établissements fondateurs ;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières ;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières ;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013;

Vu les arrêté n°2013-023 et ARR 2013-122 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières »;

Vu le procès-verbal relatif aux résultats des opérations électorales;

DECIDE

Article 1 - Collège des personnels BIATSS de l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense

Nombre d'électeurs inscrits	9	Nombre de suffrages valablement exprimés	7
Nombre d'émargements	8	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	8	Rapport électoral	3.5
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	1		

Ont Obtenu :

LISTES	Voix	Total sièges obtenus par liste
Intersyndicale Interétablissements des syndicats (Dionysoise - FERC SUP CGT - SGEN CFDT - SNASUB FSU (UPOND) - SNTES UNSA)	7	2

Sont proclamés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ZEROUAL Haoua	LE VAN Jean-François
BRUNET Elisabeth	JOVE Camille

Article 2

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013,
L’administrateur provisoire du PRES
Université Paris Lumières,



Pascal BINCZAK